

Conditions Générales du Séjour à l'Étranger des ELFS en vadrouille

1. Tarif et Règlement

Le tarif comprend : l'hébergement, les repas, les activités, l'encadrement et le transport.
(N'inclut pas la cotisation annuelle, à régler en sus)

- Paiement possible en plusieurs fois.
- Le règlement du/des séjour(s) sera détaillé selon l'échéancier présent sur la facture et le choix du mode de paiement.
- Pour les paiements en 3 fois, un échéancier sera indiqué sur le devis, mais l'intégralité du paiement devra être réglée **7 jours avant le début du séjour**.
- Le paiement en **chèques vacances ANCV** est accepté.

2. Annulation

- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- Si la famille souhaite annuler le séjour, **l'intégralité du montant sera remboursée si l'annulation est effectuée 7 jours avant le début du séjour**.
- En cas d'annulation hors délai, **50 % du montant du séjour sera encaissé**, sauf en cas d'annulation pour raison médicale de l'enfant ou des parents (justificatif médical obligatoire).
- En cas d'annulation par l'organisateur, le montant intégral sera restitué sans délai.
- Si un départ intervient durant le séjour, le tarif devra être payé dans sa totalité.

3. Réclamation

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

4. Frais Médicaux

En cas de frais médicaux engagés durant le séjour, la famille est responsable de leur règlement, même si une assurance est fournie par l'organisateur.

5. Utilisation de l'Image

- Aucune photo prise lors des séjours ne sera utilisée à des fins de communication ou illustratives **sans le consentement écrit du représentant légal**.
 - Les photos de groupe où l'identité des enfants n'est pas reconnaissable peuvent être utilisées par l'association, sauf opposition écrite du représentant légal.
-

6. Effets Personnels

- Les parents doivent vérifier que toutes les affaires de l'enfant sont réunies le jour du départ.
 - Il est conseillé de **marquer les affaires de l'enfant**.
 - Les affaires oubliées ne sont pas renvoyées et seront, un mois après le séjour, données à une association caritative.
-

7. Documents Administratifs

- Le responsable de séjour rencontrera les parents le jour de l'arrivée pour vérifier le dossier complet et le règlement du séjour.
 - Un devis et une facture seront envoyés par mail.
-

8. Rapatriement d'Urgence et Incidents

- En cas de rapatriement d'urgence ou d'incident durant le séjour, le parent doit être disponible pour récupérer son enfant.
 - Si le parent n'est pas disponible, une personne de confiance indiquée sur la fiche famille pourra récupérer l'enfant.
 - Si aucune personne n'est renseignée sur la fiche famille, la famille doit fournir une **autorisation écrite spécifique** permettant de remettre l'enfant à un tiers désigné. Cette autorisation devra être envoyée par email avant l'intervention.
-

9. Acceptation des Conditions

La participation à un séjour implique la **pleine acceptation des présentes conditions générales**, ainsi que de toutes les informations relatives au séjour à l'étranger.